



## **AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

RÈGLEMENT 58-2016-48 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE – AFIN DE MODIFIER LES MARGES LATÉRALES ET ARRIÈRE POUR L'IMPLANTATION D'UNE PISCINE OU D'UN SPA

RÈGLEMENT 96-2022 - GUIDE D'AMÉNAGEMENT PARC D'AFFAIRES ZONE I.02 VILLE DE MONTRÉAL-EST

RÈGLEMENT 717-1-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 717-1 – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES – AFIN DE MODIFIER LE DÉLAI DE VALIDITÉ D'UNE DÉROGATION MINEURES

RÈGLEMENT RCA22-11013-K - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES – MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005), AFIN DE MODIFIER LES TARIFS POUR LES CERTIFICATS D'OCCUPATION ET CERTAINS PERMIS

---

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 15 juin 2022, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté les règlements mentionnés en titre.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements sont déposés au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : [www.ville.montreal-est.qc.ca](http://www.ville.montreal-est.qc.ca).

---

**DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 22 JUIN 2022**

Kaouther Saadi, greffière



**CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE**  
**AVIS PUBLIC D’ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

---

RÈGLEMENT 58-2016-48 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 – RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE – AFIN DE MODIFIER LES MARGES LATÉRALES ET ARRIÈRE POUR L’IMPLANTATION D’UNE PISCINE OU D’UN SPA

RÈGLEMENT 96-2022 - GUIDE D’AMÉNAGEMENT PARC D’AFFAIRES ZONE I.02 VILLE DE MONTRÉAL-EST

RÈGLEMENT 717-1-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 717-1 – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES – AFIN DE MODIFIER LE DÉLAI DE VALIDITÉ D’UNE DÉROGATION MINEURES

RÈGLEMENT RCA22-11013-K - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RCA04-11013 SUR LES TARIFS DE L’ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES – POINTE-AUX-TREMBLES – MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2005), AFIN DE MODIFIER LES TARIFS POUR LES CERTIFICATS D’OCCUPATION ET CERTAINS PERMIS

---

Je soussigné Kaouther Saadi, greffier par intérim de la Ville de Montréal-Est, certifie que l’avis public portant le même objet a été publié dans l’édition du mercredi 22 juin 2022 du journal *Métro – Montréal Est – Pointe-aux-Trembles* et affiché le même jour à l’hôtel de ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre-Dame Est et sur le site internet de la Ville au [www.ville.montreal-est.qc.ca](http://www.ville.montreal-est.qc.ca).

---

**DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 22 JUIN 2022**

Kaouther Saadi, greffière